
Extrait du registre des délibérations de la commune de Conches relatant le déroulement de sa fête civique, lors de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des délibérations de la commune de Conches relatant le déroulement de sa fête civique, lors de la séance du 14 nivôse an II (3 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 607;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37993_t1_0607_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ce qu'on appelait le Saint lieu, Conchaux, Montagne inaccessible aux tyrans. Ça va et ça ira.

« *Le conseil général de la commune de Conches.* »

(*Suivent 13 signatures.*)

Extrait du registre des délibérations de la commune de Conches (1).

Le 10 nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible, en la maison commune de Conches, en conseil général où étaient les citoyens Rosse, président, pour absence du maire, Goupil, Chezon, Valongnes, Laurent, officiers municipaux, Collet, Mazin, Monnier, Prevost père, Paris, Boucher fils, notables.

En présence du procureur de la commune et à l'assistance du secrétaire greffier ordinaire.

Sur les onze heures du matin, une députation de la Société populaire est venue au nom de ladite Société populaire inviter le conseil général de se réunir à elle pour assister à la plantation d'un arbre de la liberté et célébrer la fête relative à la prise de Toulon. Le conseil général, avec la députation s'est réuni au sein de la Société populaire, et tous se sont mis en marche pour aller sur la place où le peuple était rassemblé en grand nombre. Des cris mille fois répétés de *Vive la République! Vive la Montagne!* se sont fait entendre de toutes parts. On a planté l'arbre de la Liberté, chanté des chansons patriotiques dont plusieurs relatives à la prise de Toulon; les danses ont suivi les chansons, et le peuple s'est retiré sur les trois heures après avoir été averti par les officiers municipaux de se rassembler vers les cinq heures sur la même place pour assister au brûlement d'un ancien arbre de liberté planté sous le règne de la tyrannie, de titres féodaux, droits d'a mortissement et de francs fiefs, trouvés dans la maison commune.

Sur les quatre heures et demie un rappel a été battu; le peuple s'est réuni, on a procédé audit brûlement et dansé autour du feu chantant l'air de la *Carmagnole*, criant *Vive la République!* au feu les tyrans et la tyrannie! Les officiers municipaux ont ensuite invité le peuple de se rendre à l'église; encore l'église, mais.... Ça ira.... que des instruments allaient s'y trouver. Le peuple s'y est aussitôt rendu, on y a dansé, chanté, crié *Vive la République!* fait lecture du *Bulletin de la Convention nationale*, et on s'est retiré sur les neuf heures du soir avec la douce impression qu'éprouvent des républicains qui remarquent que dans une commune qui n'est gouvernée dans le sens de la Révolution que depuis un mois, l'esprit public s'achemine vers la Montagne, le fanatisme perd de son fatal crédit et que le peuple est bientôt au pas.

Rédigé en la maison commune de Conches les jour et au que dessus.

Signé : ROSSE, GOUPIL, CHERON, VALONGNES, PREVOST, BOUCHER, MASIN, DUGAST, BRUTUS MONNIER, LAURENT, PARIS, JEAN LE-TORT, PREVOST, COLLET et BLOT.

Collationné conforme au registre par nous secrétaire-greffier, municipalité de la commune de Conches, l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

PREVOST, *secrétaire-greffier.*

Les républicains composant la Société populaire de Rozoy-l'Unité, chef-lieu de district, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale (1).

Législateurs,

« Nous avons reçu avec enthousiasme la nouvelle de la reddition de l'infâme Toulon, et des glorieux succès des armes de la République aux bords de La Loire et sur les rives du Rhin.

« Nous avons célébré hier avec la plus vive allégresse la fête nationale que vous avez décrétée, fête dont nous avions demandé l'institution dès le 30 brumaire, en mémoire de la destruction des monstres de la Vendée.

Cette fête a été simple, mais grande et digne de son objet, la joie pure et vive des républicains en faisait le principal ornement; plusieurs discours ont été prononcés, l'hymne chéri et plusieurs autres ainsi que des couplets, que nous joignons ici, ont été chantés.

« En célébrant la prise de Toulon, nous avons voué à l'exécration publique le scélérat qui l'avait achetée, une église de Pitt, portant cette inscription : ANGLAIS IMITEZ-NOUS a été ignominieusement traînée sur un tombereau et brûlée aux cris mille fois répétés de *Vive la République! Vive la Montagne! Périssent tous les rois et tous les traitres!*

« Représentants, c'est du haut de la Montagne que sont parties les foudres vengeresses qui exterminent nos ennemis; c'est ce volcan sacré dont les laves brûlantes doivent dévorer tous les monstres ligués contre nous. Aussi avons-nous terminé notre cérémonie civique par le chant des ingénieux couplets faits à sa gloire.

« Le soir, les illuminations témoignèrent encore l'allégresse des citoyens, et des danses prolongées très avant dans la nuit ont embelli l'une des plus augustes fêtes qu'ait à célébrer la France.

« Représentants, continuez à prendre des mesures énergiques et puissantes contre les tyrans et les traitres; que bientôt nous célébrions la destruction des esclaves Autrichiens, Anglais et Prussiens, et qu'enfin le peuple français dépose la foudre dont il est armé et se livre aux douceurs et aux charmes d'une paix durable.

« Le primidi 11 nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

GERVAIS, *président;* PELENER, *secrétaire.*

Couplets chantés à la fête nationale célébrée à Rozoy-l'Unité, chef-lieu de district, département de Seine-et-Marne.

Air : Aussitôt que la lumière....

Amis chantons la victoire
 Des fils de la liberté
 Immortalisons leur gloire,
 Et leur intrépidité.
 Vantons à toute la terre
 L'héroïsme des Français,
 Et que tout mortel révère
 Leur nom célèbre à jamais.

(1) Archives nationales, carton C. 288, dossier 885, pièce 3.

(1) Archives nationales, carton C. 289, dossier 890 pièce 16.